

## COMMUNE D'ALBON

### CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2015 COMPTE - RENDU

L'an deux mille quinze et le **LUNDI 16 NOVEMBRE** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre PAYRAUD, Maire., assisté de MM. DESSEMOND, DIB, DELAUNAY et Mme ROUMEAS, adjoints.

Etaient également présents : Mmes BERTHON, CHALEAT, AIME, DESGRANGES, POULENARD et MM. BECHERAS, JAMMES, DEBOST, D'YVOIRE, DOCHER et PERROT

Absents : Mme VENTURA qui donne procuration à M. DELAUNAY  
Mme GEDON qui donne procuration à M. JAMMES  
Mme PICHAT qui donne procuration à M. PERROT

Mme Marjorie DESGRANGES a été nommée Secrétaire de séance.

-----

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire fait part de ses remerciements à M. ENGEL Patrice qui a présenté sa démission du Conseil Municipal pour raisons professionnelles et présente M. BECHERAS Philippe qui lui succède, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal confirme avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du 7 Septembre 2015 et adopte celui-ci.

#### **1 – FINANCES**

##### **a) Budget principal 2015 – Décision modificative n° 3**

M. JAMMES, Responsable de la Commission des Finances, présente les propositions d'inscription complémentaire de crédits qui porte en particulier sur la dotation complémentaire de la CCPDA suite au transfert de compétence de l'Eclairage Public à la Commune et en section d'investissement pour tenir compte de la sous évaluation des recettes de Taxe d'Aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE l'inscription complémentaire de crédits tels qu'ils sont proposés en décision modificative n° 3.

##### **b) Attribution de subventions**

M. JAMMES, Responsable de la Commission des Finances, rappelle la modification intervenue dans les modalités d'attribution de subventions par la Commune aux Associations. Un courrier a été adressé aux associations concernées pour leur indiquer que les subventions communales ne seraient, à l'avenir, accordées que sur demande pour réalisation de projets particuliers.

Toutefois, il y a lieu d'attribuer des subventions exceptionnelles c'est-à-dire liées à des évènements ou des projets ; le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des propositions, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE l'attribution des subventions suivantes :

NOM DES ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2015
A.C.C.A. au titre de l'assistance à l'élimination de nuisibles	200
Bibliothèque P. Mendès-France pour achat de livres	1 800
L'Horizon Musical pour participation aux cérémonies officielles (19 mars – 8 mai – 11 novembre)	150
Centre Communal d'Actions Sociales d'ALBON	8 000
<b>TOTAL</b>	<b>10 150</b>

c) Restaurant La Poule Noire – Révision du Loyer

M. DESSEMOND propose à l'assemblée de réviser le loyer au 1<sup>er</sup> Janvier 2016 pour tenir compte de l'investissement financier important engagé par la Commune pour réaliser des travaux de rénovation intérieure et extérieure du bâtiment de la POULE NOIRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la révision du loyer qui passe ainsi à 600 € par mois.

d) B.P. 2016 – Fixation des durées d'amortissement des biens renouvelables

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la durée d'amortissement à fixer pour chaque mobilier ou matériel acheté par la Commune l'année précédente.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions énumérées par M. DESSEMOND, à l'unanimité des membres présents et représentés, EMET un AVIS FAVORABLE.

e) Epreuve cycliste l'Ardéchoise – Prime

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du classement des Communes Drômoises traversées par l'Epreuve cycliste l'Ardéchoise, et à l'unanimité des membres présents et représentés, ACCEPTE la prime de 450 € attribuée à la Commune qui sera encaissée en section de fonctionnement du budget communal.

f) Recensement de la Population – Rémunération des agents recenseurs

M. le Maire informe l'assemblée que cette année, la Commune est concernée par le Recensement de la Population. Cette opération se déroulera du 21 Janvier au 20 Février 2016 et est confiée à des agents recenseurs pour lesquels il y a lieu de déterminer le mode de rémunération que la Commune détermine librement.

Il signale que la Commune est divisée en 4 districts, qui nécessite le recrutement de 4 personnes. Une dotation est attribuée aux Communes par l'Etat dont le montant n'est actuellement pas connue mais qui, en principe, ne couvre pas l'ensemble de la charge financière supportée par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE que les agents recenseurs seront rémunérés en fonction du nombre de foyers recensés ainsi que du nombre d'occupants de chaque foyer

## **2 – ADMINISTRATION GENERALE**

### **a) Commissions Municipales – Modification de leur composition**

M. le Maire informe l'assemblée que Mme PICHAT, conseillère municipale de l'opposition, a décidé de se retirer de sa qualité de membre de la Commission Municipale des Finances ainsi que du Conseil d'Administration du CCAS.

Pour respecter la réglementation en matière de proportionnelle, il demande à M. DOCHER s'il souhaite proposer un autre élu de son groupe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, DESIGNER M. DOCHER au Conseil d'Administration du CCAS et M. PERROT à la Commission des Finances.

M. le Maire précise également que M. BECHERAS étant nouvellement installé Conseiller Municipal alors qu'il faisait partie du Conseil d'Administration du CCAS en qualité de membre extérieur, sera remplacé.

M. DOCHER prend la parole pour demander à nouveau s'il ne serait pas possible de fixer les horaires de réunions des Commissions Municipales en soirée et non dans la journée, en particulier en ce qui concerne la Commission URBANISME. M. le Maire lui répond qu'il intercédera en ce sens auprès de Mme GEDON qui en est la Responsable.

### **b) Personnel Communal – Création d'un poste de Rédacteur Pal de 1<sup>ère</sup> Classe**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que Mme SWIADEK a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> Février 2016 ; un appel à candidature a donc été lancé sur le site « emploi.territorial.fr » et il a reçu en entretien 3 personnes qui correspondaient au profil souhaité.

Il a donc retenu la candidature de Mme Annick MANQUAT, actuellement Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> Classe faisant fonction de Secrétaire de Mairie en Savoie.

Il vous demande donc de bien vouloir créer le grade correspondant ; Mme SWIADEK ayant le grade d'Attaché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la proposition ci-dessus et DECIDE de créer le poste de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> Classe et de supprimer le poste d'Attaché.

### **c) Personnel Communal – Régime indemnitaire**

M. le Maire informe l'assemblée qu'afin de maintenir à Mme MANQUAT qui assumera les fonctions de Responsable Générale des Services de la Commune certains des avantages dont elle bénéficiait dans sa Commune d'origine, il propose de lui attribuer l'IFTS (Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires) avec application d'un coefficient de 7, ce qui représente une indemnité mensuelle de 500,40 €.

En outre, il propose d'attribuer à Jennifer PEROTTO, Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> Classe, une IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) et ce, pour valoriser son travail, sa disponibilité et son dévouement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE les propositions ci-dessus.

d) Personnel Communal – Attribution de cadeaux

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'une petite réception a été organisée à l'occasion du départ en retraite de 3 agents communaux. A cette occasion, un cadeau d'une valeur de 432 € a été remis aux intéressés et dont le financement a été assuré sur le budget communal.

Conformément à la réglementation en vigueur, il y a lieu de régulariser cette dépense par une délibération d'ordre général fixant les conditions d'attribution de cadeaux au personnel à l'occasion d'évènements particuliers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE que la valeur maximum affectée à des cadeaux au personnel communal à l'occasion de certains évènements est fixée à 1 000 €.

### **3 - TRAVAUX**

a) Pont sur le Bancel – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

M. le Maire rappelle à l'assemblée que des crédits ont été portés au BP 2015 pour financer les études nécessaires à la reconstruction du pont sur le Bancel, à proximité du Gymnase/Salle des Fêtes et de l'Ecole Louise Michel.

Pour programmer les travaux de reconstruction et établir le chiffrage en vue de solliciter l'attribution de subventions, il y a lieu de retenir un bureau d'études pour lui confier une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Le Bureau d'études IOA ayant établi une proposition qui s'élève à 22 270 € HT., il vous demande de bien vouloir l'autoriser à signer le contrat d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la proposition ci-dessus.

### **4 – QUESTIONS DIVERSES**

a) CCPDA – Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

M. le Maire informe l'assemblée que la Commune de SAINT-DESIRAT (Ardèche) a demandé son intégration dans le périmètre de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche. C'est en particulier pour cette raison que M. le Préfet a présenté un projet de schéma de coopération intercommunale.

La Commune d'ALBON étant membre de la CCPDA, le Conseil Municipal est amené à émettre son avis sur la question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, EMET un AVIS FAVORABLE au projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par M. le Préfet.

b) SIEVPG – Schéma départemental de coopération intercommunale

M. DEBOST informe l'assemblée qu'à la suite de la parution de la loi n° 2015-991 du 7/08/2015, un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale doit être approuvé avant le 31 Mars 2016. Le texte prévoit notamment la réduction du nombre de syndicats intercommunaux.

C'est ainsi que le Préfet de la Drôme a présenté un nouveau projet qui prévoit la fusion du Syndicat Intercommunal de l'Eau Potable Valloire Galaure et du Syndicat Intercommunal des Eaux de Epinouze/Lapeyrouse-Mornay.

Conformément à la réglementation, le Conseil Municipal doit émettre son avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, par 2 voix contre et 17 abstentions, **DECIDE** de ne pas émettre d'avis sur le projet de schéma de coopération intercommunale de la Drôme prévoyant la fusion du Syndicat Intercommunal des Eaux d'Epinouze-Lapeyrouse Mornay et du Syndicat Intercommunal de l'Eau Potable Valloire Galaure.

c) CCPDA – Refonte du réseau de chemins de randonnée

Mme ROUMEAS informe l'assemblée que la CCPDA a engagé une procédure de refonte de son réseau de randonnées pédestres pour lequel des conventions de passage ont été signées avec les propriétaires concernés.

La Commune étant également concerné par ce réseau qui emprunte le chemin rural n° 57, il y a lieu de délibérer pour réglementer les conditions de ce classement dans le Plan Départemental des Itinéraires de Randonnées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DEMANDE l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, du chemin rural précité ;
- DECIDE de confier à la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche, tel que mentionné dans ses statuts, la valorisation, le balisage et l'entretien des sentiers d'intérêt communautaires inscrits au P.D.I.P.R. ;
- AUTORISE M. le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes conventions et tous documents inhérents à cette procédure d'inscription.

d) Elections Régionales – Participation du Personnel Communal au dépouillement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE de rémunérer en heures supplémentaires Mmes LESNIEWSKI et PEROTTO, agents administratifs communaux qui participent aux opérations de dépouillement lors des scrutins des 6 et 13 Décembre 2015.

e) Notation/Villages Botaniques – Remboursement/Frais de déplacement

Comme chaque année, une procédure de notation de l'ensemble des villages botaniques de la Drôme est organisée. M. DUBUISSON, Président de l'Association Village Botanique d'(ALBON, y participe et se rend dans chaque village avec sa voiture personnelle.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir lui rembourser ses frais de déplacement, sur la base de l'indemnité kilométrique applicable aux agents de la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la proposition ci-dessus.

M. DESSEMOND profite de l'occasion de parler des villages botaniques pour remercier Céline CHALEAT qui a fait une intervention bénévole remarquable et remarquable du circuit « Village Botanique d'Albon » dans le cadre des Journées du Patrimoine qui ont lieu chaque année en Septembre.

f) Motion de soutien pour la création d'un échangeur autoroutier sur l'A7

M. le Maire informe l'assemblée que M. JOUVET, Président de la CCPDA et Conseiller Départemental, a relancé la question d'un nouvel échangeur sur l'autoroute A7 entre CHANAS et TAIN L'HERMITAGE.

Il s'agit d'un enjeu capital de développement économique, d'attractivité touristique, d'aménagement et d'équilibre des territoires, d'environnement, de sécurité et de vie quotidienne des habitants. Il demande à l'ensemble des Communes du territoire de la CCPDA un soutien fort pour obtenir gain de cause et pour ce faire, de prendre une délibération de motion.

M. le Maire précise que M. LABAUNE, Président du Conseil Départemental de la DROME, a fait savoir lors de l'inauguration de la déviation d'ANNEYRON, qu'il appuierait cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 17 voix pour et 5 abstentions, SOUTIENT la demande de création d'un échangeur autoroutier sur l'A7.

Avant que M. le Maire ne procède à la clôture de la séance, M. DOCHER demande pourquoi il n'a pas été consulté pour l'aménagement des Ilôts de Propreté. M. DELAUNAY lui explique que la consultation n'a pas encore été engagée, le projet devant faire l'objet d'une inscription budgétaire en 2016.

Décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal :

Renoncement à l'exercice du Droit de Préemption Urbain (Immeuble ZH 218– Quartier Marcoz)

Acceptation d'un avenant à l'assurance « VILLASUR » (Mairie)

Renoncement à l'exercice du Droit de Préemption Urbain (Immeuble D 318; 1985 et ZY 31 et 44 – Rue de la Lyre)

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

Le Secrétaire de séance,  
M. DESGRANGES